

favor du mar-
space de 30 mois

e semblable loi l
tyrannique du
à l'avenir aux
ouvelle loi, n'ont
si ce n'est dans
rés : c'est faire
ment, c'est quel-

ux des bois qui
pour lui, mais je
que lui fait la
premier cas, ses
is épargne tou-
ad de bois aura
onne pour rem-
es dont il aurait
a défrichement.
a colonisation,
our vous et vos
lons, de vous
u pouvoir, aux
ment trompés,
ction que vous
voir, pour de
hants de bois

trasser le plus
enrichir eux-
res profanent
ettant à leurs
ignées et des
ur le domaine
pour y sous-
te et à gauche
me notre cher
a pas encore

ne l'honorable
a loi relative-
maintenant lu
ent, que tous
et remplacés

el, ont accusé
voir toujours
on en général

Attendu qu'ils ont promis à l'électorat d'amender les lois existantes sur les terres de la Couronne, de manière à protéger plus les colons qu'ils ne l'avaient été sous l'ancienne loi ;

Attendu que la nouvelle loi qu'ils ont fait passer en 1888, et renouvelée en 1890, au lieu de satisfaire les colons, a suscité un mécontentement général dans tout le public, à cause surtout de la réserve des trente mois, accordée aux porteurs de limites forestières, à dater de l'émission du billet de location, donnant, par là, aux marchands de bois, pendant l'espace de trente mois, le droit de couper tous les bois marchands, sur tous les lots ainsi vendus, sauf sur dix acres et la partie que le colon est occupé à défricher ;

Attendu qu'il est de la plus grande importance de conserver nos richesses forestières, et d'en permettre une exploitation judicieuse ;

Attendu que la politique du gouvernement sur cette question importante, de même que sur celle du colon, n'offre rien de certain ni de rationnel, mais au contraire en est une de tâtonnement, d'incertitude et d'expédients de plus en plus malheureux, ce qui nuit considérablement à l'intérêt public ;

Attendu que le gouvernement conserve la dite réserve des trente mois pour tous les territoires du domaine public qui se trouvaient sous réserve par les ordres en conseil de 1883-84 ;

Qu'il soit résolu : Que cette Chambre regrette que le gouvernement, au lieu de travailler à concilier les véritables intérêts du colon, du marchand de bois et du trésor public, persiste à maintenir la réserve des trente mois dans la plus grande partie de la province ;

Cette motion en amendement étant mise aux voix, est rejetée sur la division suivante :

POUR—MM. Baldwin, Beauchamp, Blanchet, Casgrain, Desjardins, Duplessis, England, Faucher de Saint-Maurice, Flynn, Hall, Lapointe, Leblanc, Martin, Mackintosh, Nantel, Owens, Picard, Poupore, Spencer et Tourigny.—20.

CONTRE—MM. Basinet, Bisson, Bourbonnais, Boyer, Cameron, Cardin, David, Déchêne (l'Islet), de Grosbois, Dostaler, Dumais, Duhamel, Gagnon, Gladu, Lafontaine, Laliberté, Lemieux, Legris, Lussier, McShane, Mercier, Morin, Pelletier, Pilon, Rinfret, Robidoux, Rocheleau, Shehyn, Tessier, (Portneuf), Tessier (Rimouski), Trudel et Turcotte—32.

Sir John Macdonald répudie MM. McCarthy et Meredith. Déclarations solennelles.

Les organes du parti libéral-national veulent absolument que ce soit Sir John Macdonald qui inspire M. Meredith et M. McCarthy.
C'est un contre-sens.

La politique de Sir John à Ottawa est la contradiction évidente de la politique du chef equal-rightiste. McCarthy, à l'heure qu'il est, est un traître qui n'a plus rien à faire avec le parti conservateur.

Furieux de voir Sir John Thompson choisi hors de la chambre par Sir John Macdonald pour présider au ministère de la Justice, lorsque, lui, McCarthy était là, il a pris la question des Jésuites comme prétexte pour jouer le rôle de chef d'un nouveau parti. Mais, du même coup, il a brisé avec tout son passé, et aujourd'hui il n'est qu'un transfuge et un lâcheur.

On a répété durant des mois qu'il était président de l'organisation conservatrice d'Ontario. C'est une fausseté à laquelle lui-même donne un démenti formel. Dans son discours prononcé à Ottawa, le 12 de décembre dernier, il s'est écrié :

Quant aux promoteurs de l'association des Equal Rights, un ministre de la Couronne a dit que j'ai été poussé par l'ambition froissée. Je deman-